

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

**Seizième session
Genève, 2 – 6 juillet 2018**

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

1. Dans une communication datée du 1^{er} juin 2018, le Bureau international a reçu une proposition de la délégation de la Fédération de Russie concernant la possibilité d'ajouter le russe comme langue de travail du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, pour examen par le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques à sa seizième session qui se tiendra à Genève du 2 au 6 juillet 2018.
2. Cette proposition fait l'objet de l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

**Proposition de la Fédération de Russie
concernant l'ajout du russe comme langue officielle
du système de Madrid
concernant l'enregistrement international des marques**

La proposition de la Fédération de Russie consiste à ajouter le russe comme langue officielle du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Le russe est l'une des langues officielles de l'ONU. Plus de 250 millions de personnes parlent le russe. Le russe est l'une des 10 langues les plus parlées au monde en termes de locuteurs.

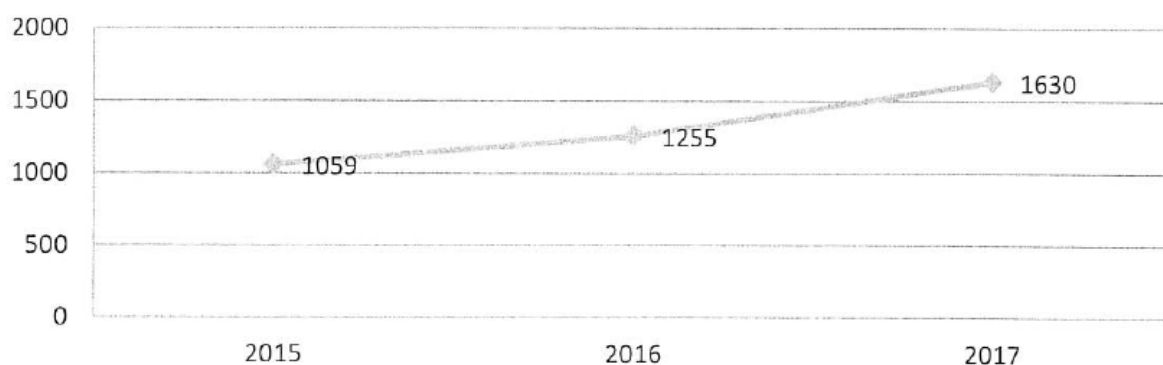
Le russe est la langue nationale de la Fédération de Russie, de la République du Bélarus et de la République du Kazakhstan. Le russe est une langue officielle dans la République kirghize. Le russe est largement utilisé dans de nombreux pays de la région eurasiennne pour communiquer.

L'OMPI travaille activement sur la base de données du Gestionnaire des produits et services de Madrid, un instrument efficace pour aider les utilisateurs russes à établir des listes des produits et services en vue du dépôt de leurs demandes d'enregistrement international de marques.

La Fédération de Russie participe activement au système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Elle figure parmi les cinq principaux États membres de l'OMPI les plus souvent désignés dans les demandes internationales dans le cadre du système de Madrid.

L'activité en matière de dépôt de demandes d'enregistrement international de marques a connu une croissance soutenue au cours de ces trois dernières années. En 2017, on a pu observer une progression du nombre de demandes d'enregistrement de marques (avec une croissance supérieure à 20%) par rapport à 2016.

**Nombre de demandes transmises à l'OMPI
aux fins de l'enregistrement international des marques**



L'ajout du russe comme langue officielle du système de Madrid contribuerait à stimuler la croissance du nombre de demandes internationales provenant de la Fédération de Russie et des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale.

Les statistiques actuelles témoignent de l'intérêt croissant que les déposants des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale portent au système de Madrid, avec un nombre de demandes internationales en forte hausse dans plusieurs pays.

Nombre de demandes internationales soumises

CP	Office d'origine	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	% 2017/ 2016
AM	Arménie	24	32	25	38	30	22	22	35	59,1
AZ	Azerbaïdjan	16	5	3	8	37	8	4	15	275,0
BY	Bélarus	106	203	288	325	200	156	140	144	2,9
KZ	Kazakhstan	48	54	79	78	51	51	111	112	0,9
KG	Kirghizistan	0	7	4	4	4	2	6	6	0,0
RU	Russie	1218	1652	1591	1307	1543	1059	1255	1630	29,9
TJ	Tadjikistan	0	0	0	0	1	1	0	0	0,0
TM	Turkménistan	0	0	0	0	0	2	0	6	600,0
UA	Ukraine	287	365	363	578	519	460	471	481	2,1
UZ	Ouzbékistan	2	0	1	4	3	1	3	13	333,3
	Total	1701	2318	2354	2342	2388	1762	2012	2442	21,4

Les pays de cette région présentent un réel intérêt pour les déposants étrangers qui, de plus en plus, désignent des États d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale dans les demandes.

Désignations et désignations postérieures

CP	Office d'origine	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	% 2017/ 2016
AM	Arménie	2655	2902	3087	3025	2874	3149	2268	2983	31,5
AZ	Azerbaïdjan	3304	3553	3893	3992	3795	4044	3046	3565	17,0
BY	Bélarus	5328	5857	6022	6107	5506	5510	4281	5235	22,3
KZ	Kazakhstan	3607	5112	6053	6448	5814	5820	4564	5570	22,0
KG	Kirghizistan	2530	2624	2832	2901	2499	2862	2143	2784	29,9
RU	de Russie	14250	15691	16634	18239	16573	17436	14301	17199	20,3
TJ	Tadjikistan	1537	1945	2467	2463	2238	2484	1837	2298	25,1
TM	Turkménistan	2240	2293	2548	2521	2281	2559	1899	2270	19,5
UA	Ukraine	8288	8903	9282	9589	8430	7828	6090	7630	25,3
UZ	Ouzbékistan	2481	2621	2844	2804	2587	2809	2020	2392	18,4
	Total	46220	51501	55662	58089	52597	54501	42449	51891	22,2

Le potentiel de croissance que recèle le système de Madrid reste largement inexploité. L'ajout du russe comme langue officielle contribuerait à maintenir la dynamique actuelle de croissance en ce qui concerne les dépôts de demandes d'enregistrement international de marques provenant non seulement de la Russie mais également de tous les États d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale.

La mise en œuvre de cette mesure permettrait de garantir le respect des droits des déposants russophones, de faciliter l'accès de ces derniers aux systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle et d'améliorer l'efficacité des examinateurs russophones tout en réduisant le temps de traitement des demandes au sein des offices de propriété intellectuelle de la région.

La délégation de la Fédération de Russie prie le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques de recommander à l'Assemblée de l'Union de Madrid d'examiner cette proposition.

[Fin de l'annexe et du document]